



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 6
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 25.079/R

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

SEANCE DU 11/12/2025

LE JEUDI ONZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelynne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Henriette SPIEGEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : **APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération en date du 7 décembre 2017 pris en conseil communautaire portant sur la définition de l'intérêt communautaire,

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et notamment l'exercice de compétences à la fois obligatoires, facultatives et optionnelles, portant sur la constitution, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT dans ce cadre, le transfert des compétences de la Commune au Val d'Yerres val de Seine entraînant de plein droit la mise à disposition au profit du Val d'Yerres Val de Seine, des biens meubles et immeubles utilisés,

CONSIDERANT que le Val d'Yerres Val de Seine en assure cependant, la charge financière,

CONSIDERANT la nécessité de définir précisément les modalités financières et administratives inhérentes à l'entretien et à la gestion des équipements et services transférés, d'intérêt communautaire et aux conditions financières d'occupation des équipements communaux pour des missions d'intérêt communaux,

CONSIDERANT pour ce faire la nécessité d'établir, entre la Commune et la Val d'Yerres Val de Seine, dans un souci de bonne gestion des équipements, la juste répartition des frais inhérents à l'entretien à la gestion de ceux –ci,

CONSIDERANT pour ce faire la conclusion d'une convention de remboursement d'entretien et de gestion des équipements occupés par le Val d'Yerres Val de Seine,

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

30 Voix Pour, 3 Abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de remboursement d'entretien et de gestion des équipements occupés par le Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes et décisions s'y rapportant.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes et les dépenses sont inscrites au Budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, via notamment la plateforme telerecours.fr.

SEANCE DU 11/12/2025

OBJET : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

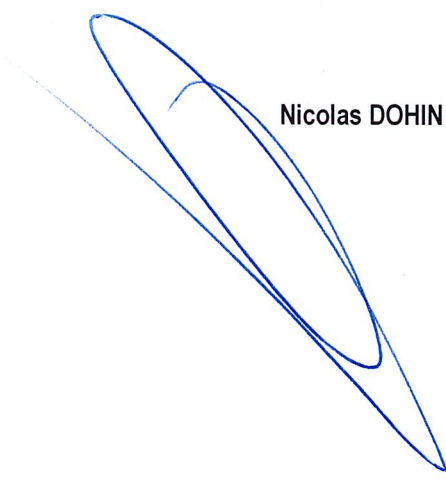
Fait à Brunoy, le 12/12/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance



Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 12/12/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.079/R

Objet de l'acte : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT
D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES EQUIPEMENTS OCCUPES PAR LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 7 - Intercommunalite

Transaction Préfecture : 091-219101144-20251211-BRU_DE_25452_1-DE

Date de l'acte : 11/12/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25452_1

Date de réception en Préfecture : 12 décembre 2025